



Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN GENRE ET INCLUSION SOCIALE (CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N° 14/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique et Assainissement.

Date de début : 13 avril 2026

Date de fin : 28 avril 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³)¹, très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égoûts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

II. CONTEXTE PAR RAPPORT AU GENRE ET L'INCLUSION SOCIALE :

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de l'exécution du Projet, celui-ci est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux élevés.

La question de Genre dans l'eau urbaine :

Les femmes guinéennes vivent dans l'un des pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne et sont également affectées par une disparité de genre particulièrement forte par rapport à la moyenne dans la région. Par exemple, seules 31 pour cent des filles achèvent leurs études secondaires, contre 29 pour cent des garçons (comparé à 43 pour cent et 46 pour cent respectivement en Afrique subsaharienne). En matière d'opportunités économiques, les disparités de genre en termes de participation à la population active se sont creusées de façon spectaculaire depuis le début des années 2000, passant de moins de 4 points de pourcentage en 2001 (62,7 pour cent contre 66,3 pour cent) à plus de 21 points en 2022 (42,4 pour cent contre 63,7 pour cent), tandis que la moyenne régionale stagnait autour de 12 points

de pourcentage. La possession et l'exploitation d'actifs économiques sont faibles. Par exemple, 67 pour cent des femmes ne possèdent pas de maison, contre 51 pour cent des hommes. Enfin, seules 30 pour cent des femmes participent à la prise des décisions importantes au sein du ménage.

En Guinée, la corvée d'eau incombe principalement aux filles et aux femmes. Selon les résultats de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie (EHCVM, 2019), à Conakry, 73,6 pour cent des ménages ont accès à une source d'eau potable en moins de 15 minutes, contre 26,4 pour cent en plus de 15 minutes. Cette proportion varie selon la zone de résidence du ménage. En milieu urbain, seuls 70,9 pour cent des ménages ont accès à l'eau dans les délais normaux (15 minutes), contre 29,1 pour cent des ménages ayant des délais d'accès plus longs. L'analyse des données montre que les tâches ménagères constituent l'activité qui, à elle seule, prend le plus de temps aux Guinéens. En fait, si la durée moyenne consacrée aux tâches ménagères est de 4 heures (3,67 heures par semaine) par semaine, hommes et femmes confondus, les femmes y consacrent environ 6 heures (5,67 heures par semaine) et les hommes 1 heure par semaine (1,4 heures par semaine). En moyenne, les Guinéens consacrent 1,9 heure par semaine à aller chercher de l'eau, contre 3,67 heures par semaine aux tâches ménagères, la tâche la plus chronophage.

La mauvaise qualité et la faible disponibilité de l'eau sont particulièrement préjudiciables aux femmes à divers égards. Premièrement, en raison du manque de services d'approvisionnement en eau fiables de la part de la SEG, de nombreuses personnes passent **des heures à aller chercher de l'eau**, une tâche qui incombe principalement aux femmes et aux filles. Lorsque les femmes et les filles doivent parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau aux bornes-fontaines publiques ou auprès des vendeurs d'eau, elles disposent de moins de temps à consacrer à l'école ou à leurs moyens de subsistance. Deuxièmement, la santé des filles et des femmes est sévèrement affectée par le manque d'eau, ce qui entraîne des complications de santé telles que des infections, la septicémie, la mortalité maternelle et des maladies d'origine hydrique. Enfin, les ménages dirigés par une femme sont plus susceptibles de manquer d'accès à l'eau que ceux dirigés par un homme, ce qui aggrave les effets négatifs de la pauvreté et de la vulnérabilité.

La dynamique de genre joue également un rôle dans la gestion des ressources en eau. Dans le bassin de Konkouré et le sous-bassin de Samou, de fortes disparités de genre sont notées et influencent le contrôle des terres, les pratiques agricoles, l'entrepreneuriat et les moyens de subsistance des communautés. Ignorer ces lacunes pourrait compromettre les efforts visant à améliorer la gestion des ressources en eau et les initiatives de conservation dans le parc national de Gangan. Certains des principaux facteurs de pollution, de dégradation des sols et de déforestation résultent de l'insécurité économique des femmes - notamment le manque de titres fonciers et les faibles opportunités d'entrepreneuriat, cette insécurité les poussant à adopter des pratiques agroforestières non durables.

La question de genre dans l'assainissement urbain :

À la différence des services d'eau et d'égouts, qui sont du ressort institutionnel des compagnies officielles, l'assainissement pour les populations pauvres en milieu urbain manquait de cadre institutionnel. Dans de telles situations, les collectivités, les bailleurs et les locataires disposent de peu d'incitations pour investir dans les services de qualité dans les zones d'habitat spontané, y compris les installations d'assainissement ce qui oblige les ménages à utiliser des latrines communes ou des lavabos communautaires et payants. Bien que cette dernière option offre une solution aux problèmes dans beaucoup de cas, la taille des familles et les coûts d'utilisation ont forcé certains membres de la communauté à cesser de se servir des latrines améliorées. Dans certains quartiers, les femmes parcourent en moyenne 300 mètres de leurs domiciles aux latrines, ce qui en rend l'accès dangereux pour eux et les enfants la nuit.

L'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'autres composantes clés du PEAG ont le potentiel d'avoir un impact positif sur les femmes. Par exemple, on s'attend à ce que les femmes passent beaucoup moins de temps à aller chercher de l'eau et un indicateur PDO est inclus pour suivre cet impact. En outre, le PEAG

visé à accroître la proportion de femmes employées techniques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il se fixe comme objectif de passer d'une moyenne de 17 % (SEG, AREE et DATU) à 40 % pour contribuer à combler l'écart entre les sexes dans les rôles techniques au sein du secteur de l'eau et de l'assainissement. Pour y parvenir, le PEAG mettra en œuvre une série d'actions ciblées :

- **Programme de stages** : Soutenir les jeunes femmes poursuivant des études techniques liées à l'eau et à l'assainissement afin de favoriser un vivier de talents féminins qualifiés.
- **Ateliers de formation** : Doter les femmes des compétences nécessaires pour des emplois techniques peu qualifiés, en veillant à ce qu'elles soient bien préparées à l'emploi.
- **Histoires de réussite** : Diffuser des histoires de réussite mettant en avant les réalisations des femmes dans le secteur pour remettre en question les stéréotypes sociétaux et inspirer les générations futures.
- **Campagnes de sensibilisation** : Organiser des campagnes de sensibilisation sur les avantages de l'égalité des sexes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et encourager la participation des femmes.

La question des Personnes vulnérables :

Généralement certains facteurs sont considérés comme induisant la vulnérabilité : le handicap, le statut socio-économique, l'origine raciale et ethnique, la religion, le sexe, le milieu de résidence, la vulnérabilité aux chocs, l'âge, etc. Le croisement de ces facteurs a permis d'identifier 11 groupes de personnes vulnérables ou à risque de l'être qui seront associées aux activités du projet: Des personnes en situation de handicap; Des personnes malades, particulièrement les personnes atteintes du VIH/SIDA ou d'autres maladies graves, chronique ou incurables ;Des personnes du troisième âge, particulièrement quand elles vivent seules ; Des ménages dirigés par des femmes ;Des ménages dont le chef de famille a été identifié comme étant un individu sans ressources; Des chômeurs; Des personnes victimes de VBG/EAS/HS ; Des personnes déplacées de zones de conflits (ou réfugiés si le cas échéant) ; Des personnes exclues socialement en raison de leur appartenance ethniques, culturelles ou religieuses ; Des migrants et populations à risque d'apatridie ; Des veuves et orphelins vivant dans la précarité.

Au regard de tout ce qui précède, il a été déterminé que l'Expert (e) devra :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions Genre et inclusion sociale basé sur une approche participative ;
- Elaborer des actions et des messages de sensibilisation sur l'importance de l'inclusion sociale
- Mettre en place des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS ;
- Assurer un monitoring régulier pour assurer la mise en conformité dans l'ensemble aux normes et bonnes pratiques en matière de lutte contre les VBG, y compris les Bonnes Pratiques EAS/HS.
- concevoir et mettre en place des campagnes/actions de sensibilisation sur les risques de Santé, Hygiène et Sécurité

Dans le cadre de cette mise en conformité, un dispositif devra être mis en place pour permettre, de façon satisfaisante, la prévention, la réponse aux EAS/HS et la Santé, Hygiène et Sécurité qui seraient liées à la mise en œuvre du projet. Ce dispositif comprendra :

- La mobilisation d'un(e) Expert(e) en genre, violences basées sur le genre et inclusion sociale au sein de l'UCP du PEAG et le recrutement ponctuel des consultants afin d'appuyer l'Expert(e) ainsi que les deux Spécialistes sauvegardes environnementale et sociale dans la mise en œuvre des activités variées ;

- Une cartographie des services de prise en charge VBG disponibles avec un paquet minimum des services prévu où nécessaire ;
- Les consultations avec les bénéficiaires féminins au niveau communautaire ;
- La sensibilisation des communautés riveraines sur les questions de VBG/EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et les potentiels risques liés au projet ainsi que sur les mesures d'atténuation des risques mises en place dans les zones d'exécution du projet ;
- La signature du code de conduite par toutes les personnes travaillant sur le projet ;
- La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (PAP) sensible aux plaintes EAS/HS et Santé Hygiène et Sécurité qui sera envisagé par le projet, incluant un protocole de réponse ;
- Une formation sur les VBG/EAS/HS et la Santé, Hygiène et Sécurité pour les ouvriers des entreprises ainsi que pour les acteurs communautaires, tels que les points focaux liés aux comités locaux de gestion des plaintes, et d'autres parties prenantes ; et
- La formation continue du personnel du projet sur les VBG/EAS/HS, la réponse appropriée aux cas de VBG, la Santé, Hygiène et Sécurité, et la mise en œuvre du code de conduite et du MGP.

La question de l'Inclusion Sociale :

L'inclusion Sociale se rapportera à la **création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités**. À l'échelle de l'organisation, l'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles (physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes. Elle exige également une affirmation des valeurs et des principes d'équité, de justice et de respect en se montrant ouverts à différentes opinions et perspectives, en acquérant une compréhension des autres.

Cette intervention va permettre de créer un cadre de coopération entre les hommes et les femmes de sorte à prendre en compte leurs préoccupations et à mettre à contribution les connaissances et les aptitudes des uns et des autres dans la mise en œuvre du projet en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes pour l'atteinte des objectifs du projet.

Enfin, le PEAG s'appuiera sur la composante SFN pour garantir que les femmes bénéficient d'opportunités d'emploi et de formations sur les activités de conservation prévues dans le bassin de Samou.

À cet effet, l'Unité de Coordination du Projet Eau et Assainissement en Guinée, structure en charge de la gestion du PEAG sous la tutelle du Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH) recrute un (e) Spécialiste genre et inclusion sociale. C'est dans cette optique que les présents TDR.

III.OBJECTIFS DE LA MISSION :

L'objectif général de ce poste est d'appuyer l'équipe de Sauvegardes de l'Unité de Coordination du PEAG dans l'intégration transversale du genre et de l'inclusion sociale ainsi que la prévention et l'atténuation des risques de VBG, y compris l'EAS et le HS, d'exclusion et de marginalisation, la Santé, hygiène et sécurité liées à sa mise en œuvre.

Les **objectifs spécifiques** du mandat de l'Expert(e) sont :

- a. Aider l'équipe Projet à identifier les risques de VBG/EAS/HS, d'exclusion et de marginalisation, santé, hygiène et sécurité liés à la mise en œuvre du projet et à élaborer les stratégies d'atténuation des risques à travers l'intégration des risques et des mesures d'atténuation y afférentes dans les instruments cadres de sauvegardes environnementale et sociale pour le Projet ;
- b. Appuyer le Projet dans la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques, en supervisant les contrats des prestataires et les prestations des Consultants Spécialistes en Genre, VBG et/ou Inclusion Sociale, la santé, hygiène et sécurité en assurant la mise en œuvre éthique et appropriée du MGP, en collaboration avec les autres membres de l'Unité de Coordination du Projet, surtout le personnel du département Sauvegardes, Genre et Qualité, et en coordonnant les actions prévues avec les partenaires du Projet et les structures gouvernementales impliquées dans sa mise en œuvre ;
- c. Appuyer l'UCP dans le suivi et l'évaluation des activités liées à la prévention, la réponse et l'atténuation des risques de EAS/HS, d'exclusion et de marginalisation, santé, hygiène et sécurité en assurant le suivi éthique des indicateurs divers liés aux activités de prévention et réponse et au fonctionnement du MGP, en faisant l'analyse des différentes activités par rapport aux écarts dans la performance et aux ajustements à faire, et en contribuant aux rapports périodiques et au plan d'actions du projet ;
- d. Appuyer le Projet dans la mise en œuvre et la coordination des activités d'intégration du genre et inclusion sociale (GIS) en supervisant l'élaboration et la mise en œuvre des outils d'intégration du GIS, en assurant la formation du personnel et en collaborant avec les autres membres de l'Unité de Coordination du Projet, surtout le personnel du département Sauvegardes, Genre et Qualité.

IV. MANDAT ET TACHES DE L'EXPERT(E)

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, l'Expert(e) en Genre et Inclusion Sociale veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG/EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité dans la mise en œuvre de toutes les activités du PEAG.

Les tâches spécifiques de l'Expert(e) en Genre et Inclusion Sociale au sein de l'UCP se résument, conformément aux lois en vigueur, comme suit :

Identification des risques de VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques pour le projet :

- Contribuer à l'élaboration des éléments Genre, VBG et Inclusion Sociale relatifs aux termes de référence pour la préparation des documents cadres de sauvegardes environnementale et sociale et assurer l'intégration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS, d'exclusion et de marginalisation, santé, hygiène et sécurité telles que prévues par ces documents, y compris le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui englobent aussi le Plan d'Action EAS/HS ; le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; le Plan de gestion de main

d'œuvre (PGMO) ; le Plan de Gestion de Sécurité (PGS) et le Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP) ;

- Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG/EAS/HS, santé, hygiène et sécurité soit intégrée dans l'évaluation sociale faisant partie du CGES réalisée pendant la phase préparatoire du Projet et soit aussi actualisée tout au long de la mise en œuvre du Projet et dans le développement ou l'adaptation du Plan d'Action EAS/HS et de la santé, hygiène et sécurité ;
- Contribuer au suivi et à la validation des éléments Genre, VBG, la santé, hygiène et sécurité et Inclusion Sociale des documents de sauvegardes environnementale et sociale préparés dans le cadre du projet, tels que cités ci-haut.

Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques :

a) Sensibilisation et inclusion sociale :

- Sensibiliser les différentes parties prenantes du Projet, y compris les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers, sur les violences basées sur le genre et l'importance de l'inclusion sociale ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation pour promouvoir l'égalité des genres et lutter contre les discriminations et les violences sexistes ;
- En étroite collaboration avec les acteurs locaux, l'Expert(e) en genre veillera à ce que toutes les actions du Projet prennent en compte les besoins spécifiques des femmes, des filles et des groupes marginalisés ;
- S'assurer que les politiques et les pratiques mises en place favorisent l'inclusion sociale et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de genre et d'inclusion sociale ;
- Permettre aux acteurs locaux de développer des stratégies efficaces et durables dans ces domaines.

b) Supervision des contrats des prestataires :

- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques au Genre, aux VBG/EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et à l'Inclusion Sociale dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ;
- Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des questions relatives au Genre, VBG/EAS/HS, santé, hygiène et sécurité et à l'Inclusion Sociale du Contractant soit prise en compte.

c) Supervision des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG :

- Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des Consultants ou ONG spécialistes en matière de Genre, VBG et Inclusion Sociale qui peuvent être

engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le Projet et du personnel du PEAG et des divers chantiers des travaux ouverts dans les zones d'intervention du Projet ;

- Superviser l'ensemble des prestations de ces Consultants spécialistes, ce qui pourraient comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires, des Agences/Structures de mise en œuvre et du personnel du Projet ;
- Avec l'appui des Consultants spécialistes où nécessaire, assurer le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les questions de Genre, VBG/EAS/HS et Inclusion Sociale tout au long du Projet, qui comprendra, parmi d'autres, les ouvriers, le personnel du Projet, ainsi que les acteurs communautaires, et qui abordera les risques de VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de EAS/HS, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP.

d) Appui à la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées au Genre, aux VBG, la santé, hygiène et sécurité et à l'Inclusion Sociale dans le cadre du Projet, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité ; tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » dans le Projet pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident de EAS/HS et la santé, hygiène et sécurité reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ;
- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthiques des données liées aux plaintes de EAS/HS et de la santé, hygiène et sécurité.

e) Coordination et collaboration :

- Collaborer avec les autres Experts de l'UCP ;
- Participer aux réunions périodiques de Coordination du Projet ;
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de EAS/HS menées dans le cadre du PEAG.
- Contribuer à la préparation et la mise en place d'ateliers de formation sur l'inclusion sociale

Suivi et évaluation :

f) Suivi des activités et indicateurs divers :

- Mettre en place le plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des questions liées au Genre, aux VBG/EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et à l'Inclusion Sociale, en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation de la Banque mondiale, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, ce qui permettra à l'Expert(e) en Genre, VBG et Inclusion Sociale de récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux Personnes Affectées par le Projet (PAP) ;
- Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes liés aux questions de Genre, VBG/EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et Inclusion Sociale (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
- Sur la base des informations récoltées directement et fournies par les Consultants en supervision, tenir à jour et communiquer de manière périodique, un outil de suivi (e.g., tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs au Genre, VBG, la santé, hygiène et sécurité et Inclusion Sociale, les codes de bonne conduite mis en vigueur, et les dates de formation des ouvriers des entreprises et aussi du personnel du Projet ;
- Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues à la suite de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques liés aux questions de Genre, de EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et d'Inclusion Sociale.

g) Analyse des données et activités :

- Évaluer les activités du Projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des questions de Genre, VBG, santé, hygiène et sécurité et Inclusion Sociale ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des problèmes liés aux questions de Genre, de EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et d'Inclusion Sociale ;
- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas liés aux questions de Genre, de EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et d'Inclusion Sociale, et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

h) Rapportage :

- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques liés aux questions

de Genre, de EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et d'Inclusion Sociale du Projet et des prestations des entreprises et des Consultants d'appui ;

- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du Projet (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects de Genre, VBG/EAS/HS, la santé, hygiène et sécurité et Inclusion Sociale dans lesdits rapports.

V. RAPPORTS

L'Expert(e) en Genre, VBG et Inclusion Sociale établira ses rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels comme convenu de sorte que l'intégration successive de tous ces rapports permette l'élaboration des rapports d'avancement mensuels, trimestriels et annuels des activités du Projet sur les aspects de sauvegardes environnementale et sociale. Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre ou de l'année et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées. Ils présenteront également les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront dus au plus tard sept (07) jours, quinze (15) jours et un mois respectivement après la fin de chaque période concernée (mensuel, trimestriel, annuel).

VI. PROFIL DU/DE LA CANDIDAT(E)

Il ou elle doit :

- Être titulaire au minimum, d'un Diplôme de Bac+5 ou équivalent, en sciences sociales, en droit, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir participé à une formation sur le cadre environnemental et social de la Banque mondiale avec présentation de l'attestation/certificat de formation ;
- Disposer de :
 - Au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle globale ;
 - Au moins cinq (05) ans d'expérience dans la supervision et/ou la conduite des activités de prévention et de lutte contre les VBG, de prévention et de réponse à l'EAS/HS et la santé, hygiène et sécurité ;
 - Au moins cinq (05) ans d'expérience dans la conduite ou la participation à la conduite des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG et la santé, hygiène et sécurité ;
 - Au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
 - Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivants(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS ;
 - De capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées au Genre, aux VBG, la santé, hygiène et sécurité et à l'Inclusion Sociale ;

- Bonnes connaissances de la législation Guinéenne en matière de Genre, VBG et de protection sociale ;
 - Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
 - Une bonne maîtrise des outils informatiques (Environnement Windows, Microsoft Office, Internet et Intranet, etc.) ;
- Avoir au moins trois (03) ans d'expérience professionnelles ou avoir conduit au moins trois (03) missions, dans des Projets/Programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale ou d'autres Bailleurs (Société Financière Internationale, IDA, BEI/UE, Banque Africaine de Développement, Millennium Challenge Account, etc.);

NB : Les candidatures féminines seront fortement encouragées de manière générale.

VII. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée d'exécution de la mission est d'un (01) an renouvelable avec une période d'essai de six (06) mois.

Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante de performance de l'Expert(e) en Genre, VBG et Inclusion Sociale, approuvée par la Banque mondiale. La mission est prévue au sein de l'UCP du PEAG et dans la zone de couverture du Projet.

Des missions dans le Grand Conakry et de la Région de Kindia sur les sites du Projet seront nécessaires à la bonne exécution du mandat.

VIII. DOSSIER A FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie du ou des diplômes et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références d'au moins 3 emplois antérieurs et les coordonnées des employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

IX. METHODE DE SELECTION

Le recrutement consultant se fera suivant la méthode Sélection de Consultants Individuels conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, 6^{ème} Edition mars 2025.

2. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard **le 28 avril 2026 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Spécialiste en Genre et Inclusion Sociale pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG)** ».

Unité de Gestion du Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)
A l'attention de Monsieur Arafan BAYO, Coordonnateur du Projet PEAG
Siège du PEAG : Quartier Minière Corniche nord en face de la cour Saifoulaye DIALLO, Commune de Dixinn,
Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 628 48 91 31/(+224) 628 27 16 77
E-mail : bayoaraf@gmail.com
Copies : boubasadiopiegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le **13 avril 2026**

Le Coordonnateur

Arafan BAYO

(Circular stamp: Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures - Le Coordonnateur - Projet Eau et Assainissement de Guinée - 2026)


Guinée